

# CHARTRE DU COLLÉGIEEN

*Chaque élève doit s'engager à respecter les règles suivantes dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.*



## Respecter les personnes...

- Avoir un comportement respectueux envers chaque adulte et chaque élève à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'internet et des réseaux sociaux.
- Refuser tous les types de violences verbales morales ou physiques (harcèlement, insultes, moqueries, préjugés...).



## Respecter les biens communs et le matériel...

- Respecter les équipements, le mobilier et le matériel de l'établissement.
- Participer à maintenir les locaux et sanitaires propres.
- Ne pas utiliser sans raison valable les extincteurs et les alarmes.
- Respecter les principes d'utilisation des outils informatiques.



## Respecter les règles de scolarité...

- Respecter l'autorité des adultes de l'établissement.
- Respecter les horaires et circuler dans les couloirs calmement.
- Avoir une tenue vestimentaire convenable, avoir son matériel et son carnet de correspondance.
- Recopier les cours et faire les travaux demandés.



## Respecter l'environnement...

- Appliquer les règles de tri à la cantine et ne pas gaspiller la nourriture.
- Respecter la végétation présente dans la cour et dans le collège.
- Jeter ses déchets dans les poubelles adaptées.



## Être solidaire...

- Être attentif aux autres, s'entraider et soutenir les élèves qui rencontrent des difficultés ou des problèmes.
- Défendre les règles de la mixité et reconnaître l'égalité entre les filles et les garçons.
- Se montrer tolérant et refuser toute forme de discrimination.
- Participer à des actions solidaires organisées par l'établissement.

Lu et pris connaissance le  
Le responsable légal  
**SIGNATURE**

Lu et pris connaissance le  
L'élève  
**SIGNATURE**